

LES PERMANENCES DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS

A partir d'octobre 2018



Lors de permanences, le service instructeur Terres de Lorraine Urbanisme se tient à disposition, aux côtés des communes, pour conseiller et accompagner dans la préparation des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir...).

POURQUOI ?

- **Accompagner** tout porteur de projet le plus tôt possible,
- **Renseigner** sur les règles d'urbanisme,
- **Guider** dans la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'occupation des sols et sur les pièces à fournir,
- **Expliquer** les motivations d'un avis rendu par le service instructeur.

POUR QUI ?

- Habitant pétitionnaire
- Tout organisme qui vient dans le processus de construction : architecte, lotisseur, aménageur...
- Elu municipal et personnel municipal

QUAND ?

- **Mardi matin de 9h00 à 12h00 à Tantonville**
 - avec Carole KOBIS à la CC du Pays du Saintois, 21 rue de la gare
- **Mercredi de 8h30 à 12h00 à Ecrouves**
 - avec Carole KOBIS, au siège de la CC Terres Toulaises, rue du Mémorial du Génie
- **Jeudi matin de 9h00 à 12h00 à Colombey-les-Belles**
 - avec Laura MARTIN à la CC du pays de Colombey et du Sud Toulais, 6 impasse de la Colombe
- **Vendredi matin de 9h00 à 12h00 à Neuves-Maisons**
 - avec Yannick PAQUIN au siège administratif de la CC Moselle et Madon, 145 rue du Breuil

COMMENT ?

Contactez le service instructeur pour fixer un rendez-vous au lieu et jour souhaité.
Ainsi l'instructeur disposera du dossier et des renseignements utiles lors de la permanence.

Contact standard : mardi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi, vendredi matin
Tél. 03 54 95 65 95 ou accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr